

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



23 mars 2009

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

**recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle,
affective et sexuelle en milieu scolaire**

déposée par

M. Paul GALAND, Mmes Julie de GROOTE, Caroline PERSOONS
et Isabelle EMMERY

RAPPORT

fait au nom des commissions réunies
de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture,
du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire

et de la Santé

par M. Ahmed EL KTIBI et Mme Jacqueline ROUSSEAUX

SOMMAIRE

1. Désignation des rapporteurs	3
2. Exposé de M. Paul Galand, premier auteur de la proposition	3
3. Discussion générale	5
4. Vote sur les considérants et le dispositif	7
5. Approbation du rapport	7

Membres présents pour la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire : MM. Mohamed Azzouzi, Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Mmes Céline Delforge, Isabelle Emmery, M. Hamza Fassi-Fihri, Mme Véronique Jamoulle (présidente), M. Alain Leduc, Mmes Marion Lemesre, Isabelle Molenberg, Fatima Moussaoui, Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi.

Membres présents pour la commission de la Santé : M. Michel Colson, Mmes Magda De Galan, Julie de Groote, MM. Yves de Jonghe d'Ardoye d'Erp, Ahmed El Ktibi, Paul Galand, Mmes Véronique Jamoulle, Marion Lemesre, M. Rachid Madrane, Mmes Fatima Moussaoui, Jacqueline Rousseaux, Fatiha Saïdi (présidente).

Membres absents pour la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire : MM. Jacques De Coster (remplacé), Joël Riguelle (remplacé), Mme Viviane Teitelbaum (remplacée).

Membres absents pour la commission de la Santé : MM. Willy Decourty (remplacé), Vincent De Wolf (remplacé), André du Bus de Warnaffe (remplacé), Mme Martine Payfa (suppléée).

Mesdames,
Messieurs,

Les commissions réunies de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire et de la Santé ont examiné, en leur réunion du 9 mars 2009, la proposition de résolution recommandant la généralisation des animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle en milieu scolaire, déposée par M. Paul Galand, Mmes Julie de Groote, Caroline Persoons et Isabelle Emmery

1. Désignation des rapporteurs

M. Ahmed El Ktibi et Mme Jacqueline Rousseaux ont été désignés en qualité de rapporteurs.

2. Exposé de M. Paul Galand, premier auteur de la proposition

Après avoir remercié les cosignataires de la proposition, M. Paul Galand rappelle qu'une résolution semblable a été adoptée par le Parlement de la Communauté française le 17 juillet 2008. Il rappelle qu'il l'avait déposée en compagnie de M. Damien Yzerbyt, de Mme Chantal Bertouille et de M. Pierre Wacquier; la rapporteuse étant Mme Isabelle Emmery (cf. PCF doc. 569 (2007-2008), n° 1). Il souligne qu'une résolution semblable est en cours de discussion à la Région wallonne, ce qui lui paraît cohérent vu la répartition des compétences. La mobilisation de concert des trois niveaux intra-francophones lui semble fondamentale.

Il y a eu précédemment à ces résolutions de nombreuses interpellations et questions orales et ce, aussi bien au Parlement de la Communauté française qu'au Parlement francophone bruxellois. Il indique, entre autres, l'interpellation du 8 juin 2007 (*Politique de prévention et de formation en matière de vie affective et sexuelle auprès des adolescents*) de M. Ahmed El Ktibi, suivie de son interpellation jointe (*organisation systématique de l'éducation sexuelle et affective, et l'implication des Centres de planning*). Il rappelle encore son interpellation du 14 décembre 2007 au ministre Emir Kir sur « *La contribution de la Commission communautaire française à la réalisation d'une éducation relationnelle, affective et sexuelle pour tous les jeunes, notamment grâce au soutien, à l'implication des centres de planning familial et pour faire face au risque de l'exposition des enfants et adolescents au sexe sur internet* » à laquelle contribuèrent Mmes Souad Razzouk et Fatima Moussaoui.

A toutes fins utiles, il souligne que le point de départ est une proposition de résolution qu'il a déposée le 22 novembre 2007 avec M. Yves Reinkin au Parlement de la Com-

munauté française. Il lui paraît évident que d'autres textes ont des liens avec ce travail, tels ceux traitant de la lutte contre la violence sexuelle ou encore contre les mutilations génitales.

La problématique abordée par la résolution est multiple. Elle concerne, certes, la vie sexuelle mais aussi relationnelle et affective.

Le volet relationnel est là pour mettre l'accent sur la dimension de respect mutuel, d'estime de soi, de respect de la personne humaine. Un être humain doit être considéré comme sujet et non comme un objet. L'idée est de renforcer les capacités de résistance des jeunes à la manipulation, de promouvoir la liberté individuelle. L'image de soi-même comme la capacité des jeunes à négocier des relations affectives et sexuelles en se respectant et en respectant l'autre, est influencée par les pairs, la publicité, l'éducation, les clichés sur les relations homme-femme, les images et stéréotypes de la féminité ou du couple, ou encore le besoin de reconnaissance sociale et le désir de grossesse. C'est l'ensemble de ces déterminants qu'il s'agit ainsi d'envisager. Dans un contexte de profondes mutations familiales, il est nécessaire d'aider les personnes à disposer de repères qui leur permettent d'adopter une attitude autonome en tant qu'individu mais aussi, suivant leur choix de vie, en tant que partenaires et en tant que futurs parents. L'objectif est bien de favoriser l'épanouissement individuel des jeunes qu'il soit d'ordre relationnel, affectif ou sexuel. L'idée est qu'il est possible tout à la fois d'être heureux et de pouvoir rendre heureux.

La dimension prévention est évidemment au cœur de la résolution. Les débats ne manquent pas sur les maladies sexuellement transmissibles, notamment par rapport au SIDA. M. Galand s'est ainsi rendu récemment à Bamako dans le cadre du réseau parlementaire francophone de lutte contre le SIDA. L'une des problématiques abordée par l'ensemble de ses collègues africains et européens concernait précisément la promotion de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, bref du droit pour toutes les jeunes filles et jeunes garçons de bénéficier d'un enseignement approprié sur ces questions. Il ne fait aucun doute que l'école doit être un lieu privilégié d'éducation à la vie affective, relationnelle et sexuelle. Une information spécialisée est indispensable, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du milieu scolaire pour apprendre, aussitôt que bénéfique, aux jeunes à appréhender convenablement les relations affectives et sexuelles. L'amélioration de la qualité de cette éducation suppose évidemment l'intégration de l'éducation relationnelle, affective sexuelle dans les programmes de formation des futurs enseignants. Il rappelle les campagnes de prévention des grossesses non désirées et ce, pour éviter si possible les IVG. Or, on sait – et les études le montrent – qu'il n'y a pas en Belgique de diminution du nombre d'IVG, il y a même une tendance, bien que limitée, à l'augmentation. On, constate en effet, entre 2000 et 2005 une progression quasi continue du nombre d'IVG pratiquées.

Autre phénomène à prendre en compte en Belgique : des comportements violents dans le relationnel et ce, y compris le sexuel. Le nombre de mineurs qui commettent des agressions sexuelles augmente; les agresseurs s'avèrent même de plus en plus jeunes. Il souligne également le fait qu'en Belgique, une femme sur cinq a été, au moins une fois dans sa vie victime de violence au sein du couple. La lutte contre la violence au sein du couple constitue une priorité. Il souligne l'influence pernicieuse que la pornographie, dont l'accès est de plus en plus aisé chez des jeunes.

Il est donc tout à fait normal que la Commission communautaire française, la Communauté française et la Région wallonne se préoccupent de ces matières. C'est ainsi qu'en 2003-2004, la Communauté française a lancé un projet-pilote d'organisation d'animation à la vie affective et sexuelle en milieu scolaire.

On dispose de l'évaluation de ce projet pilote, confiée à deux équipes universitaires (ULB-Promes et FUNDP); l'enquête quantitative ayant été réalisée sous la houlette du Pr. Danielle Piet de l'Ecole de Santé publique de l'ULB et l'enquête qualitative, sous la houlette du Pr. Mercier des Facultés universitaires de Notre Dame de la Paix de Namur. Les résultats de cette évaluation ont été publiés en septembre 2005. Cette évaluation a globalement validé le dispositif et montré que le contenu et la méthode étaient en phase avec les besoins des jeunes. Il ressort, d'une part, qu'il est pertinent d'organiser des animations au sein des écoles et, d'autre part, que les instances les plus à même à les réaliser sont bien les équipes des centres de planning familial avec la collaboration des équipes PMS et PSE.

L'orateur souligne que la proposition de résolution s'inscrit pleinement dans les conclusions du projet pilote et ce, avec la ferme intention de viser la généralisation. L'objectif est bien d'en faire bénéficier tous les jeunes francophones, tous réseaux confondus, bref un droit à l'éducation affective et sexuelle pour tous et décliné selon les trois étapes définies dans le rapport :

- animations en fin de primaire. On connaît la réceptivité à l'information des enfants préadolescents. Cette période s'avère propice pour donner des informations simples, objectives et même d'ordre scientifique si elles sont pédagogiquement bien présentées,
- module adapté pour le début du secondaire et,
- rappel en fin de secondaire.

Toutes ces étapes sont présentées de façon détaillée dans les rapports d'évaluation. Ce qui est bien visé ici, c'est l'instauration d'un droit à l'éducation relationnelle, affective et sexuelle pour tous.

M. Galand rappelle à la présidente que le Parlement de la Communauté française a procédé, en décembre 2008, à l'audition de responsables des Fédérations francophones des Centres de Planning familial (CFP). Mme Carole Grandjean, représentant la Fédération laïque des Centres de Planning familial, insista notamment sur le fait que les CPF étaient confrontés aux évolutions de la société, à la montée de la pornographie sur internet et, à l'inverse, de celle des obscurantismes moraux et religieux et que cela constituait des obstacles sérieux à leur travail quotidien. A cela s'ajoute le fait que la société belge s'inscrit de plus en plus dans le cadre d'une société de consommation et d'individualisation à outrance. Face à cette situation, Mme Grandjean a posé la question de savoir comment faire pour que les jeunes, mais aussi les adultes, puissent devenir des personnes responsables en matière de sexualité et ne cèdent pas aux travers de la société de consommation. D'aucuns peuvent être amenés à considérer le sexe comme un produit de consommation.

M. Paul Galand insiste, enfin, sur la nécessité de garder le bénéfice de la liberté et de l'émancipation féminines. Le combat pour l'égalité homme-femme n'est pas encore totalement gagné. En cette matière aussi, les Centres de Planning familial ont un rôle fondamental à jouer. Les activités qu'ils animent depuis de nombreuses années leur confèrent une expérience unique et irremplaçable. Toutes les études, dont notamment celle commandée par la ministre Maréchal en son temps, démontrent combien les jeunes fréquentant l'enseignement professionnel et résidant dans les zones défavorisées sont le moins touchés par ces animations et que c'est dans l'enseignement professionnel et technique qu'on trouve proportionnellement le plus de jeunes confrontés à des problématiques difficiles. Or, il apparaît que les élèves de l'enseignement professionnel et de l'enseignement technique bénéficient de bien moins d'animations à l'éducation affective et sexuelle que les élèves de l'enseignement général. Or, ces jeunes cumulent déjà d'autres difficultés et inégalités par rapport aux autres. Ils échappent ainsi à des possibilités d'apprentissage, de dialogues, voire de confrontations.

La proposition de résolution veut inciter fermement le Gouvernement de la Commission communautaire française à prendre des initiatives dans cette problématique et à chercher avec les différents partenaires concernés (CFWB, RW, PSE, PMS, etc.) à concrétiser sous la forme d'un accord de coopération un cadre légal pour le développement et la généralisation progressive et complète des animations à la vie sexuelle, et affective dans le milieu scolaire.

Mme Fatiha Saïdi (PS), présidente, remercie M. Paul Galand pour un exposé des plus complet qui tient compte de l'ensemble du travail parlementaire mené dans les différentes commissions du Parlement francophone bruxellois comme d'ailleurs en séance plénière.

3. Discussion générale

Mme Julie de Groote (cdH) félicite l'orateur pour avoir aussi brillamment plaidé la cause de l'éducation non seulement sexuelle mais aussi affective et relationnelle. Il lui paraît important, en effet, de ne pas se focaliser uniquement sur les aspects purement préventifs (MST, IVG), comme l'a rappelé M. Galand. L'objectif est également d'offrir aux jeunes une sensibilisation à la vie affective et relationnelle, bref de leur apprendre le respect et l'estime de soi et de l'Autre. Cette résolution lui paraît d'autant plus appropriée qu'elle est mesurée. Elle propose une généralisation phasée et progressive qui bien évidemment se base avant tout sur ce que font les CPF, en concertation avec les écoles qui introduisent évidemment cette notion de connaissance de soi, de relation affective.

La députée voulait remercier M. Galand d'avoir prolongé la discussion commencée au Parlement de la Communauté française au sein du Parlement francophone bruxellois.

Mme Isabelle Emmery (PS) félicite également M. Galand pour son travail de fonds en faveur de la généralisation de cours d'éducation sexuelle, affective et relationnelle, combat qu'elle partage avec d'autres députés du Parlement de la Communauté française comme du Parlement francophone bruxellois. L'idée est de favoriser chez les jeunes une vie affective et sexuelle, certes, épanouissante mais aussi responsable. Pour ce faire, il est évident qu'il faut leur donner des informations claires et objectives ainsi que des repères éducatifs afin d'en faire des futurs citoyens et parents responsables.

L'éducation à la vie affective est d'autant plus nécessaire que les jeunes entretiennent des clichés, des stéréotypes qui sont véhiculés malheureusement par les médias. Les jeunes sont passionnés de séries télévisées dans lesquelles on véhicule un certain nombre de stéréotypes qu'il faut combattre. Les jeunes sont également particulièrement influençables.

La députée rapporte qu'elle avait lu dans un sondage que neuf jeunes sur dix déclarent être ou avoir été auteur ou victime de violence de la part de leur partenaire. S'il est évident que ces violences sont loin d'être toujours physiques, celles-ci n'en dénotent pas moins la réalité de rapports sociaux de plus en plus violents; d'où la nécessité de campagne d'information comme celle récemment menée par la Communauté française, « Aimer sans violence », destinée aux ados entre 14 et 18 ans. L'objectif était de permettre aux jeunes de reconnaître les signes de violence, de les aider à déconstruire les stéréotypes et autres mythes et, enfin, de donner aux victimes la possibilité de trouver de l'aide et des conseils. Tout cela va évidemment dans le bon sens. L'idée est de généraliser les animations à l'éducation sexuelle, affective et relationnelle. Il ne lui paraît pas normal qu'actuellement seul un adolescent sur cinq bénéficie en Communauté française de ce type d'animation. Il lui paraît dès lors logique de généraliser de manière progressive et phasée l'EVRAS et ce, en concertation avec l'ensemble

des partenaires concernés. Il ne faudrait surtout pas cloisonner le travail et responsabilités en la matière. Si les Centres de Planning familial sont un acteur essentiel dans le système dans l'école même, il s'agit de pouvoir travailler de manière commune. La députée se demande s'il ne faudrait pas envisager la création d'une plate-forme commune, d'un groupe commun qui pourrait, éventuellement, conduire à la rédaction d'un manuel concret d'éducation à la vie affective. Beaucoup de travail reste également à faire en cette matière. La députée a compulsé pour sa part des manuels qui faisaient toujours la part belle aux stéréotypes, notamment sexistes. L'idée est d'informer, pas de désinformer les jeunes.

Mme Isabelle Molenberg (MR) tient dans un premier temps d'excuser Mme Caroline Persoons dont la présence est requise dans une autre commission. Elle se réjouit à son tour de la proposition de résolution. Il lui semble tout à fait nécessaire de rendre systématique et obligatoire les animations relatives à la vie affective et sexuelle dans le cadre scolaire. Non sans raison, on a rappelé l'ignorance dans laquelle se trouvent de nombreux jeunes quant à la contraception, la transmission des maladies sexuelles, leur propre corps et ce, à l'heure de la société que l'on nomme d'information. On imagine sans peine les terribles conséquences que peut engendrer cette méconnaissance.

La députée voudrait insister à son tour sur la nécessité de faire coopérer tous les acteurs concernés, notamment mais pas seulement les CPF. Pour que ce projet puisse aboutir, il faut effectivement que toutes les énergies se fédèrent. Il lui paraît tout aussi important de pouvoir prendre appui sur les expériences anciennes et présentes qui se sont révélées pertinentes sur le terrain. Des expériences sont menées en effet dans différents établissements scolaires sur base volontaires.

Elle partage enfin le souci de faire travailler de concert tous les différents niveaux de pouvoir : Communauté française, Région wallonne et Commission communautaire française dont elle regrette l'absence de tout représentant en commission. Les débats importants menés aujourd'hui en commission n'intéressent-ils pas le Gouvernement de la Commission communautaire française ? Voter un texte ne suffit pas, encore faut-il se donner les moyens de le mettre en œuvre et de voir quelles sont les démarches que le Collège a entreprises pour lever les différents obstacles qui existent pour la mise en œuvre du projet.

Mme Jacqueline Rousseaux (MR) voudrait, à son tour, féliciter les auteurs de cette proposition de résolution et M. Galand en particulier. Elle estime qu'ils ont fort bien traité une matière pourtant délicate. A ses yeux, l'argumentaire a été particulièrement bien développé et soigné. La formulation de la proposition lui paraît également particulièrement claire et posée. Cette résolution est un modèle du genre. Elle n'hésite pas à le dire. Elle regrette toutefois – et c'est bien là sa seule critique – que le dispositif de la proposition ne soit pas aussi précis que le développement. Celui-

ci lui semble un rien trop synthétique pour ne pas reprendre précisément tous les objectifs, tenants et aboutissants qui ont justifié cette proposition. Elle craint que d'aucuns ne se contentent de lire que la seule résolution, ce qui lui paraît dommage compte tenu de la qualité du développement.

Elle se demande, ensuite, s'il ne faudrait songer à publier une petite brochure explicative à l'intention des plus jeunes. Il y aurait tout intérêt à leur donner une sorte de texte de référence, un suivi des séances d'informations qui devraient être organisées notamment par les Centres de Planning familial, dans et hors cadre scolaire. Elle pense aussi que cette brochure devrait être accessibles en différents endroits (CPF, CPAS, etc.) aux adultes pour leur propre information et celle de leur(s) enfant(s). La brochure pourra être amenée à la maison. Cela ne devrait-il pas être suggéré au Gouvernement de la Commission communautaire française ?

La députée estime fondamentaux les enjeux posés par la résolution. Comme le souligne fort à propos, le document parlementaire en son développement, les IVG se pratiquent de plus en plus en jeunes. En 2005, 84 IVG ont été pratiquées sur des filles de 10 à 14 ans et 2.301 sur des filles de 15 à 19 ans. Ces chiffres, qui ne manquent pas d'étonner, justifient à eux seuls une mise en œuvre générale de modules d'animations à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

La députée se réfère ensuite à une étude menée en Angleterre qui a conclu que les jeunes passent une moyenne de 31 heures par semaine sur internet et pour y faire quoi ? Ce qu'ils recherchent est simple : des réponses à leurs problèmes personnels : le sexe, en premier lieu, la chirurgie esthétique, en second lieu, le soutien émotionnel en troisième. Cette étude est, à ses yeux, un signal important. Plus que jamais, les jeunes apparaissent hantés par leur propre image. Il est hallucinant de voir que les jeunes recherchent un soutien émotionnel sur internet. Sans songer le moins du monde à bannir la toile informatique (d'une certaine manière, il est heureux qu'elle existe), il est paradoxal de voir les jeunes chercher sur internet des réponses à des questions aussi cruciales plutôt que de s'adresser à des professionnels ou leurs parents. Il lui paraît, dès lors, d'autant plus important d'activer les recommandations qui se trouvent dans la proposition. Trop de jeunes n'arrivent pas à communiquer avec leurs parents. C'est naturellement vrai aussi dans l'autre sens. Cette proposition vient ainsi à point nommé quand on voit le nombre grandissant de jeunes déboussolés chercher refuge dans l'alcool (cf. *speed drinking*) ou la drogue. A ses yeux, tout cela est lié, même s'il ne faut sans doute pas tout mélanger. Mais comment oublier que l'alcool désinhibe et favorise, par conséquent, les risques d'agression sexuelle. Le fait évidemment que les agresseurs sexuels sont de plus en plus jeunes montre à quel point tout cet enseignement est urgent.

M. Paul Galand (Ecolo) répète que l'élaboration de la proposition de résolution actuelle a été faite en équipe. Mme de Groote y a apporté sa contribution surtout en sou-

lignant l'importance du « relationnel ». Il ne peut que partager l'inquiétude de Mme Emmery quant à la persistance dans certains manuels de stéréotypes, notamment sexistes. Beaucoup de travail reste à faire pour lutter contre l'ensemble des stéréotypes, clichés et autres mythes qui conditionnent encore bon nombre de personnes. Avec Mme Molenberg, il lui paraît également important de pouvoir prendre appui sur les expériences anciennes et présentes qui se sont révélées pertinentes sur le terrain. Il remercie enfin Mme Rousseaux pour la gentillesse de son propos et, notamment, quant à la clarté et délicatesse du texte et la qualité du développement. Il souligne en quoi ce texte a été rédigé avec un véritable esprit d'attention humaine. On ne construit pas des citoyens et des êtres responsables sans tendresse. Il ne suffit pas d'avoir une bonne tête. Sans la tendresse du cœur, on peut faire des dictateurs. Le dispositif représente un compromis. Il rappelle que ce texte a été initié, en Communauté française, par l'opposition. Il a nécessairement fallu rallier la majorité et démocratiquement c'est une bonne chose. On connaît ses contraintes, notamment budgétaires. Il est clair que le dispositif est en deça des premières espérances. L'important est qu'il consacre un point essentiel : le droit pour tous les jeunes à recevoir une éducation relationnelle, affective et sexuelle et ce, au-delà des appels à projets. On s'achemine bien vers une généralisation, à terme, des animations en éducation relationnelle, affective et sexuelle. Aux parlementaires de tous les partis démocratiques de veiller à ce que cela se concrétise réellement dans les années à venir. Il reconnaît enfin avec Mme Emmery qu'il ne reviendra pas seulement aux CPF d'assurer ces formations. La Commission communautaire française de Bruxelles et la Région wallonne ont leur rôle à jouer. A ses yeux, il faudra veiller à ne pas trop impliquer les professeurs et titulaires de classe. Si lors de ces animations, il y a des confidences qui s'échangent même involontairement, il vaut mieux parfois que le titulaire ne soit pas au courant.

Un dernier mot encore : Sartre nous rappelait très bien que « faire l'amour engage toute une personne ».

Mme Fatiha Saïdi (PS), présidente, remercie chacun des intervenants et attire l'attention des auteurs de la proposition sur la 4^{ème} demande du dispositif. Faut-il conserver la date de lancement, à savoir l'année scolaire 2008-2009 ou procéder à un amendement technique pour la modifier ?

M. Paul Galand (Ecolo) répond qu'il vaut mieux ne pas s'éloigner du texte voté en Communauté française et ce, dans la mesure où le ministre Dupont s'est engagé à démarrer le processus. Un appel à projets est en cours mais situé d'après les réponses de M. Dupont dans la perspective de la généralisation. Il n'y a dès lors pas lieu d'amender le dispositif. Le processus semble bien en démarrage.

Mme Véronique Jamoulle (PS), présidente, propose de passer au vote des considérants et du dispositif.

4. Vote sur les considérants et le dispositif

Les commissions réunies adoptent la proposition de résolution à l'unanimité des 12 membres pour la commission de l'Enseignement, de la Formation, de la Culture, du Tourisme, du Sport et du Transport scolaire et des 12 membres pour la commission de la Santé.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance aux présidentes ainsi qu'aux rapporteurs pour la rédaction du rapport.

Les Rapporteurs,

Les Présidentes,

Ahmed EL KTIBI
Jacqueline ROUSSEAUX,

Fatiha SAIDI
Véronique JAMOULLE

